

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1082

SOUS-AMENDEMENTprésenté par
le Gouvernementà l'amendement n° 873 (Rect) de M. Hetzel
-----**ARTICLE 12 TER**

I. – Alinéa 4, substituer aux mots :

« à l'article L. 3324-5 »

les mots :

« aux articles L. 3324-1 à L. 3324-13 ».

II. – En conséquence , à l'alinéa 6, substituer aux mots :

« à l'article L. 3324-5 »

les mots :

« aux articles L 3324-1 à L. 3324-13 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour couvrir l'entièreté du contenu de l'actuel article 77-2 du code de procédure pénale il convient d'élargir la rédaction proposée par l'amendement et de viser les articles L. 3324-1 à L. 3324-13 du nouveau code de procédure pénale.